

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2018

Les membres du conseil municipal, convoqués le 23 février 2018 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le vendredi 2 mars 2018 à 21 h 00.

Absents excusés :

Jessica ORIOU qui a donné procuration à Pascale ROCHETIN

Geneviève MANDON qui a donné procuration à Philippe MASSARDIER

Yvette ROCHETTE qui a donné pouvoir à Christian SEUX

Anne TISSOT, Gaël MOINE, Olivier LARGERON.

Jean-Luc CHAVANA est arrivé à 21h25 et n'a pas pris part au vote des deux premières délibérations.

## I- FINANCES COMMUNALES

### 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2017

#### \* BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur Christian SEUX, adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif de la commune et de ses services annexes transmis préalablement à l'assemblée comporte, outre les documents comptables, un rapport de synthèse, divers ratios (*épargne, charges de personnel*) et états détaillés des dépenses des principaux équipements de la commune (*équipements sportifs, écoles, espace Jules Verne, camping*).

Il soumet les montants des dépenses et recettes par chapitre.

#### Section de Fonctionnement

##### Dépenses :

- charges à caractère général .....	492 754 €
- charges de personnel.....	960 519 €
- charges de gestion courante.....	300 134 €
- frais financiers .....	2 636 €
- charges exceptionnelles .....	278 €
- opérations d'ordre.....	129 363 €

---

**1 885 684 €**

##### Recettes :

- atténuation de charges.....	14 846 €
- produit des services.....	238 334 €
- impôts et taxes .....	1 226 497 €
- dotations – subventions .....	729 160 €
- produit de gestion .....	82 321 €
- produits exceptionnels .....	83 755 €
- opérations d'ordre.....	37 823 €

---

**2 412 736 €**

Excédent antérieur.....

**456 266 €**

---

	2 869 002 €
- soit un résultat avant prélèvement de	<b>983 318 €</b>
- prélèvement pour financement des investissements en cours .....	<b>- 530 000 €</b>
Résultat à reporter sur l'exercice 2018 .....	<b>453 318 €</b>

Ce résultat correspond au fonds de roulement (*et non à un bénéfice*). Il permet à la commune d'assurer ses échéances, notamment dans l'attente du versement des dotations et subventions, sans recours à une ligne de trésorerie dont les frais financiers représenteraient une charge supplémentaire.

### Section d'Investissement

#### Dépenses :

- Remboursement emprunts (capital) .....	50 027 €
- Fonds de concours CCMP – Très Haut Débit.....	4 189 €
- Espaces verts – forêt.....	12 187 €
- Parc Croix de Garry parcours botanique.....	954 €
- Equipements sportifs et jeux enfants.....	12 583 €
- Matériel - mobilier – véhicules- informatique .....	84 399 €
- Grosses réparations bâtiments publics .....	121 868 €
- Voirie et réseaux.....	627 295 €
- Eclairage public.....	46 244 €
- Bibliothèque .....	127 252 €
- Urbanisme honoraires révision PLU .....	4 300 €
- Aménagement centre bourg.....	81 356 €
- Réserve foncière.....	16 537 €
- Travaux en régie et opération d'ordre .....	<u>22 072 €</u>
	<b>1 211 263 €</b>

#### Recettes :

- Autofinancement.....	600 000 €
- F.C.T.V.A.....	267 086 €
- Taxe aménagement .....	39 609 €
- Subventions.....	201 511 €
- Amortissement.....	31 658 €
- Vente scierie Chalayer .....	97 704 €
- Excédent années antérieures.....	<u>699 556 €</u>
	<b>1 937 124 €</b>

#### Excédent à reporter pour financement des projets en cours :

**725 861 €**

Voirie - aménagement centre bourg - acquisition chaudière bois - réserve foncière - travaux écoles – acquisition véhicule

### \* BUDGETS ANNEXES ET TABLEAU DE CONSOLIDATION

Pour les budgets annexes, il soumet les montants globaux :

#### ① - EAU :

##### Section de fonctionnement :

▪ Dépenses.....	266 289 €
▪ Recettes .....	274 395 €
▪ Excédent années antérieures.....	50 489 €

soit un excédent à reporter de..... 58 596 €

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses..... 336 578 €  
▪ Recettes ..... 136 628 €  
▪ Excédent années antérieures..... 274 127 €  
soit un excédent à reporter de..... 74 177 €

**② - ASSAINISSEMENT :**

**Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses..... 146 643 €  
▪ Recettes ..... 149 154 €  
▪ Excédent années antérieures..... 175 311 €  
soit un excédent à reporter de..... 177 822 €

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses..... 72 854 €  
▪ Recettes ..... 138 120 €  
▪ Excédent années antérieures..... 197 078 €  
soit un excédent à reporter de..... 262 344 €

**③ - CAMPING :**

**Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses..... 102 537 €  
▪ Recettes ..... 104 440 €  
▪ Excédent années antérieures..... 20 265 €  
soit un excédent à reporter de..... 22 168 €

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses..... 46 575 €  
▪ Recettes ..... 26 717 €  
▪ Excédent années antérieures..... 134 528 €  
soit un excédent à reporter de..... 114 669 €

**④ - CINEMA :**

**Section de fonctionnement :**

▪ Dépenses..... 83 116 €  
▪ Recettes ..... 76 233 €  
▪ Excédent années antérieures..... 8 069 €  
soit un excédent à reporter de..... 1 186 €

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses..... €  
▪ Recettes ..... 6 708 €  
▪ Excédent année antérieure..... 14 886 €  
soit un excédent à reporter de..... 21 594 €

Le Maire ayant quitté la salle comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Christian SEUX, adjoint aux finances, l'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- **APPROUVE le compte administratif 2017 de la commune et des budgets annexes eau – assainissement - camping et cinéma ;**
- **DONNE quitus au maire pour sa gestion de l'exercice 2017 ;**
- **APPROUVE les comptes de gestion du Receveur Municipal de la Trésorerie de Saint-Etienne Banlieue après avoir constaté qu'ils étaient conformes aux comptes de la commune.**

## **2- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'ANNEE 2017**

Suite à la présentation des résultats positifs de l'exercice 2017, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, **DECIDE d'affecter les résultats tels qu'ils sont proposés dans le tableau de consolidation, soit pour le budget principal une affectation de 530 000 € à la section d'investissement pour le financement des opérations en cours.**

Ce prélèvement permet à la commune d'assurer le renouvellement des équipements, matériels, réseaux et l'entretien du patrimoine communal sans recours à l'emprunt. Le taux d'épargne brut de l'exercice 2017 s'élève à 23,13 %.

## **II- VOIES ET RESEAUX**

### **Renouvellement convention éclairage public avec le SIEL**

Afin de répondre aux besoins exprimés par les collectivités, le SIEL adapte régulièrement sa compétence éclairage public qui inclut la maintenance des installations et la réalisation de travaux neufs sous sa maîtrise d'ouvrage.

Au vu de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes et des préconisations du groupe de travail d'élus, le SIEL propose de nouvelles modalités aux communes à partir de 2018 sans incidence financière par rapport à la précédente convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADHERE pour 6 ans minimum, à compter de l'année 2018, à la compétence optionnelle «Eclairage Public» mise en place par le SIEL ;**
- **CHOISIT le Niveau 2 de maintenance simplifiée pour la maintenance des installations situées sur les voies publiques, les sites et monuments et les terrains de sports ;**
- **MET à disposition du SIEL les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion ;**
- **DECIDE que le SIEL assurera la mise à jour des plans pour le suivi des installations d'éclairage public ; que la commune s'engage à verser les participations annuelles correspondantes aux options choisies, ainsi qu'à régler toutes sommes engagées par le SIEL lors des changements systématiques intervenus pendant la durée d'adhésion et que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2018 et suivants.**

## **III- PROJETS MUNICIPAUX**

L'assemblée délibérante est informée que le Service Ingénierie - Pôle transition énergétique du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire a pris contact avec la commune afin d'étudier la possibilité d'implanter, sur le territoire communal, une installation photovoltaïque. Comme il a été prévu au PLU approuvé le 27 janvier 2017, la parcelle AN 203 d'une superficie de 27 800 m<sup>2</sup>, située à côté de la déchetterie du SICTOM, pourrait accueillir une telle installation. Ce qui a été confirmé par les services du SIEL après plusieurs échanges et la réalisation d'une pré-étude.

Avant d'aller plus loin dans le projet, il convient de s'assurer de plusieurs éléments, parmi lesquels une étude de risque environnemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ***CONFIE au Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire l'étude de risque environnemental pour ce projet de centrale photovoltaïque au sol.***

## **IV-INFORMATIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.